

cette somme d'argent soit considérée comme une partie des recettes du pays annuellement. Le ministre devrait en tenir compte dans le budget des dépenses de chaque année. Elle devrait être discutée et votée par la Chambre chaque année afin que le Gouvernement n'en perde pas le contrôle, et nous serions ainsi en mesure de rendre en fait financièrement possible ce qui est matériellement possible actuellement au Canada.

Or, c'est raisonnable, modéré et tout à fait conforme au principe énoncé par le ministre des Finances. On voudra bien me permettre de lire une autre déclaration du jeune adjoint parlementaire et j'aurai terminé. Il continue dans les termes suivants:

Nous devons aussi nous rappeler que, lors de la dernière guerre, nous avons dépensé jusqu'à 6 milliards par année. Si nous commençons à sortir des presses de la Banque du Canada six milliards par année pour acquitter ces dépenses, je prétends que ce serait adopter exactement la même ligne de conduite qu'a suivie l'Allemagne après la première guerre mondiale. Je puis me tromper, mais j'ai de très bonnes autorités pour m'appuyer.

Le dernier passage au sujet de l'Allemagne n'est pas tout à fait exact, mais il l'est suffisamment pour les fins du ministre. J'appuierai également l'adjoint parlementaire comme le feraient aussi tous les créditistes. Nous n'émettrions pas la totalité des six milliards sans en retirer une partie de la circulation. Le principe énoncé par le représentant d'Acadia (M. Quelch) démontre qu'il comprend pleinement les faits qui se rattachent à ces questions. Ainsi, monsieur l'Orateur, je prie le Gouvernement et la Chambre d'étudier le plus attentivement possible et sans tarder la question de l'utilisation du crédit du Canada comme moyen d'augmenter le revenu qu'on pourrait utiliser pour améliorer la situation au Canada tout en poursuivant une guerre.

M. l'Orateur: La Chambre adopte-t-elle la motion?

(La motion est adoptée.)

Le bill est lu pour la 2^e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Abbott: Tout de suite.

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Abbott propose la 3^e lecture du projet de loi.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.

LOI DE L'ACCISE, 1934

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2^e lecture du bill n^o 9, tendant à modifier la loi de l'accise, 1934.

La motion est adoptée; le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1.

M. Diefenbaker: On a posé certaines questions à l'adjoint parlementaire ce matin. J'espère qu'il est en mesure d'y répondre maintenant.

M. Sinclair: Monsieur le président, c'est pour cette raison que nous passons à la loi de l'accise avant la loi sur la taxe d'accise. La loi de l'accise a trait aux spiritueux. Lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi concernant l'autre taxe, je répondrai à ces questions en déposant un tableau.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Fournier: Maintenant.

M. Knowles: Du consentement de la Chambre.

L'hon. M. Abbott propose la 3^e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

TARIF DES DOUANES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose la 2^e lecture du bill n^o 10, modifiant le tarif des douanes.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Dion, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1.

M. Blakmore: Monsieur le président, nous diriez-vous si c'est le bill qui nous permet d'étudier la question de la taxe d'accise sur le cognac?

M. Sinclair: Non, le prochain bill.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Fournier: Maintenant.